



Les acquis conventionnels des salariés de la Métallurgie Alsace, en péril !

Appel à la mobilisation, le 10 juin 2022

Rappel de la situation : Depuis plusieurs années, les Fédérations syndicales au niveau national négocient un projet de Convention Collective Nationale (CCN).

Le 7 février 2022, 3 organisations syndicales ont signé la nouvelle Convention Collective Nationale (CCN)

La CCN devant s'appliquer au 1^{er} Janvier 2024 sous réserve de négociations locales permettant l'établissement d'accords autonomes pouvant acter les spécificités 67 et 68 qui n'ont pas été reprises dans la CCN.

Les Fédérations ont donc rappelé que les **négociations territoriales** et sectorielles participent à l'équilibre général de la Convention Collective Nationale et conditionnent la signature en préambule de la CCN.

Rappel des pertes pour les salariés Alsaciens en cas d'échec des négociations locales :

Pour le 67

- ⇒ Disparition de la prime de vacances de 450 euros
- ⇒ Disparition de divers acquis sociaux

Pour le 68

- ⇒ Disparition du treizième mois
- ⇒ Disparition des 20h00 annuelles payées pour absence médicale,
- ⇒ Disparition d'1 et 3 jours de congés (payés) pour les médaillés du travail
- ⇒ Disparition du jour de déménagement
- ⇒ Disparition des primes de panier des équipes du matin et de l'après-midi
- ⇒ Disparition de divers acquis sociaux

En Alsace, les négociations locales se sont très mal passées, le Président de l'UIMM Alsace (Medef Métallurgie) s'est montré extrêmement agressif menaçant dès la première réunion début 2022, tout en indiquant qu'il n'y avait rien à négocier et refusant en bloc l'idée d'accords autonomes sur les 2 départements.

Lors des sessions suivantes de « **pseudo-négociations** », le président et quelques-uns de ses fidèles n'ont cessé de se défausser en invoquant de faux arguments, en avançant de fausses vérités non étayées, en déformant la réalité de la situation éco-financière de la plupart des entreprises de la Métallurgie Alsacienne.

Et surtout, de verser des larmes de crocodiles en essayant de nous faire croire que le fait de maintenir une prime de vacances sur le 67 et un treizième mois sur le 68 (qui rappelons le sont versés aux salariés depuis des décennies) allait tout d'un coup entraîner la banqueroute de bon nombre d'entreprises : **le ridicule ne leur fait même plus honte !**

Alertée par nos Fédérations, l'UIMM Nationale a fait le nécessaire pour calmer les ardeurs de l'UIMM Alsace. Le 15 avril celle-ci décide de se raviser et propose de discuter des seules primes de vacances 67 et treizième mois 68, **MAIS à durée déterminée pour 2 ans**, ce qui veut dire qu'au lieu de disparaître en 2024 ces acquis disparaîtraient de fait en 2026 !

INADMISSIBLE pour les organisations Syndicales, cerise sur le gâteau à la lecture du projet d'accord 68 soumis par l'UIMM, nous découvrons que **le treizième mois du 68 n'est plus qu'une prime fixe qui divise quasiment par deux ce même treizième mois !**

Dans bon nombre d'autres départements et régions les négociations se passent mieux, les UIMM locales sont beaucoup plus ouvertes à la discussion et aux acquis des salariés ce qui prouve qu'en Alsace c'est simplement une volonté individuelle et l'avarice d'une poignée de petits patrons locaux qui fait de la résistance, dans le but unique de faire des économies sur le dos des salariés.

Le constat :

- ⇒ Toutes les voies et tentatives de dialogue avec l'UIMM Alsace ont été **épuisées !**
- ⇒ Nous n'avons jamais eu à entendre autant de mensonges, à subir autant de mauvaise foi, de déloyauté et de méthodes de voyous de la part d'un président d'UIMM !
- ⇒ L'UIMM Alsace **veut délibérément priver les salariés Alsaciens** de nombreux acquis sociaux !
- ⇒ Même si certains de ces acquis figurent dans des accords d'entreprise **rien ne garantit qu'ils ne soient pas dénoncés un jour !**
- ⇒ **La plupart des contrats de travail ne sont pas sécurisés non plus : Exemple :** « vous percevrez une prime de vacances **conventionnelle**..... »
- ⇒ La méthode la moins risquée est **la conclusion d'accords territoriaux autonomes à durées INDETERMINEES** (à condition d'un 13eme mois aux mêmes conditions qu'actuellement pour le 68), mais l'UIMM Alsace refuse catégoriquement !

Chaque Syndicat départemental et régional organisera des **déplacements en bus vers Eckbolsheim**. Les militants basés dans les entreprises seront chargés de recenser les besoins en termes de transport et de logistique pour le repas devant l'UIMM.

Les syndicats départementaux et régionaux ont pris la décision de prendre en charge les frais de repas des manifestants (**Barbecue et boisson**).

Dans ces conditions, les Intersyndicales 67 et 68 appellent les salariés de la Métallurgie Alsacienne à :

- **Manifester** devant les locaux de l'UIMM Alsace le vendredi 10 juin 2022 à 11H00, **au 6 Rue Ettore Bugatti, 67201 Eckbolsheim**
A exercer leur droit de grève entre le jeudi 9 juin à partir de minuit et jusqu'au samedi 11 juin à 7H00, afin que les salariés postés puissent également venir manifester

Il est impératif que bon nombre de salariés se mobilisent afin de tout tenter pour garder nos acquis Métallurgie historiques, qu'ils soient actés au cœur d'accords collectifs des plus sécurisant et à durée indéterminée !

C'est aujourd'hui qu'il faut se mobiliser, demain il sera trop tard : mieux vaut perdre une journée de travail en juin 2022 que perdre un treizième mois ou une prime de vacances versés tous les ans !

Soyons des plus nombreux, et montrons au syndicat du patronat que nous nous sentons concernés et déterminés à ne pas nous laisser faire !

25/05/22

Le 10 juin à 11H00
6, rue Ettore BUGATTI à ECKBOLSHEIM

Salariés de la Métallurgie Alsacienne

TOUS à la MANIF

Cfdt métallurgie CFTC CFE CGC UMS Métallurgie Alsacienne cgt métallurgie